

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT - 41350

Objet : Arrêté n° 2026-89 portant délégation de fonctions et de signature à Christophe BRUNET, 5^{ème} adjoint au maire

Le Maire de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt :

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de **Monsieur Christophe BRUNET en qualité de 5^{ème} adjoint au maire ;**

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à **Monsieur Christophe BRUNET, 5^{ème} adjoint au maire,**

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonctions et de signature est donnée à **Monsieur Christophe BRUNET, 5^{ème} adjoint au maire** pour exercer les attributions suivantes :

PETITE ENFANCE		Gestion de l'atelier « Les P'tites Frimousses »
ENFANCE	Vie scolaire Relations avec les écoles	Carte scolaire : suivi des effectifs, besoins Dérogations scolaires Dispositif Ulys Conseil d'écoles PEDT Dispositif Mon Resto responsable
	Gestion des services périscolaires : garderie, restauration scolaire	Politique enfance Développement d'une politique alimentaire en circuits courts, bio et fait maison
	Gestion des services extrascolaires	Accueil de loisirs Yves POITOU Cap'Ados
	Gestion du portail Familles	
JEUNESSE : ADOS ET JEUNES ADULTES		Espace jeunes → Cap'Ados Accompagnement de projets de jeunes : initiatives, engagement, Actions de prévention : décrochage scolaire, conduite à risque... Sensibilisation à la vie citoyenne Suivi de l'action « promeneur du Net »
COMMANDE PUBLIQUE : PREPARATION DES MARCHÉS DU SERVICE ET DU RESEAU TELEPHONIQUE DE LA COMMUNE		Dans le respect du guide local de la commande publique Avis consultatif : - Achat en informatique
COMMISSION PETITE ENFANCE/ENFANCE ET JEUNESSE		Pilotage

ARTICLE 2 :

Tous les actes, courriers, arrêtés ou décisions, signés dans le cadre de cette délégation
« Pour le maire, le maire adjoint délégué ».

Accusé de réception en préfecture :
01/04/2026, la date est la suivante :
Date de réception préfecture : 01/04/2026

ARTICLE 3 :

Le délégataire rendra compte régulièrement à madame le maire des actes accomplis dans le cadre de cette délégation, sans préjudice de son pouvoir d'exercer elle-même les attributions déléguées.

ARTICLE 4 :

La présente délégation prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Elle subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée, pour toute la durée du mandat municipal, sauf en cas de cessation des fonctions du délégataire.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 :

Transmission de la copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
- Monsieur le Trésorier,
- L'élu concerné,
- La directrice générale des services,
- Les responsables de service concerné.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le : 01/04/2026.

Publié le : 01/04/2026.

Fait à Saint-Gervais-la-Forêt, le 31 mars 2026



Le maire,
Isabelle JALLAIS-GUILLET